



Choisir un conteneur phyto.

Rédacteur : Sylvain DESEAU
Chambre d'Agriculture du Loiret
Version : Novembre 2015



L'achat d'un conteneur phyto peut s'avérer un investissement judicieux pour plusieurs raisons :

- C'est une solution clé en main facile à mettre en œuvre. Son installation nécessite juste de stabiliser le terrain sur le lequel il est installé et de relier le conteneur au réseau électrique.
- Elle est logiquement conforme à la réglementation (à vérifier toutefois selon les fournisseurs).
- Le conteneur peut être déplacé pour s'adapter à l'évolution de la réglementation (distance réglementaire) ou de la configuration de l'aménagement de la cour de ferme.
- Il peut se revendre d'occasion

Cette solution est toutefois plus chère que l'aménagement d'un bâtiment existant, d'autant plus si vous réalisez les travaux vous-même.

Rappel des points réglementaires à respecter (*)

Si seul le chef d'exploitation accède au local :

- Local fermé à clé
- Aéré ou ventilé

Si un salarié ou un tiers accède au local

- Electricité respectant la norme NF C 15 100.
- Etagères métalliques.
- Interrupteur à l'extérieur.
- Luminaire sous hublot étanche.
- Signalétique : coordonnées des centres anti poison, panneaux « entrée interdite », « interdiction de fumer ».
- Porte s'ouvrant vers l'extérieur.
- Extincteur à poudre ABC 6 kg disponible à proximité.

Choix de l'emplacement :

- Distances réglementaires :

- Les nouveaux forages doivent être réalisés à au moins 35 m.
- Votre stockage de carburant doit respecter la réglementation de juillet 2004.
- Distances recommandées :
 - Eloigné des habitations et des stockages de produits à risque type paille, fourrage, engrais, ...
 - A proximité de l'aire de remplissage

Vérifiez la réglementation locale imposée par le règlement sanitaire départemental. Par exemple, le sol en rétention n'est imposé dans le Loiret. Il l'est dans l'Eure et Loir.

(*) Seul figure les points liés à la conception du local. Pour connaître l'ensemble des points réglementaires, télécharger notre fiche sur www.loiret.chambagri.fr, rubrique Agro 'équipements.

Critères de choix

Éléments de comparaison entre fournisseurs

Conception du local

- Conception prévue pour être installée à l'extérieur. Qualité du bardage extérieur et du toit.
- Qualité finition intérieure
- Rigidité du châssis. Possibilité de manutention avec un chariot élévateur (emplacement fourche palette ou anneau de levage).
- Capacité de stockage (exprimée en surface ou en volume) :
Elle est liée au linéaire d'étagère nécessaire pour stocker les produits au moment le plus chargé de l'année (Référence CA 89 : 100 litres de produit/m² d'étagère).
Prévoir un espace au sol disponible hors surface étagère suffisamment confortable pour pouvoir évoluer à l'intérieur.
Surfaces recommandées en fonction de la SAU de l'exploitation :
 - 4 à 5 m² minimum pour 100 ha.
 - Environ 10 m² pour 120 ha
 - Environ 15 m² pour 150 ha

Certains fournisseurs proposent un dimensionnement sur mesure.

- Aération : naturel haute et basse ou ventilation forcée. 4 à 6 volumes/heure.
- Isolation : Isolation de série ou en option. Type d'isolant (degré d'isolation thermique ?), nombre de faces isolées, isolation porte.
- Fermeture à clé : l'objectif premier est d'empêcher l'accès des personnes non autorisées présentes sur l'exploitation (enfants, salarié, tiers agriculteur, ...). Elle doit également être conçue pour limiter le risque d'intrusion pour vol particulièrement si le container est placé à l'extérieur.
- Accès : hauteur de marche d'entrée. Possibilité de rentrer avec un lève palette (rampe d'accès)
- Porte d'accès.
 - Largeur d'ouverture (90 cm minimum), nombre de battants.

- Position : latérale ou centrée
 - Rétention : Peu se présenter soit sous la forme
 - d'un sol étanche avec un seuil au niveau de la porte : facile à nettoyer en cas de renversement mais risque de chute accentué à cause de la marche à l'entrée.
 - d'un caillebotis
- Rappel : dans le département du Loiret, le sol en rétention n'est pas obligatoire.
- Eclairage intérieur (300 lux)
 - Prise électrique d'alimentation générale.

Les équipements

- Le chauffage électrique : quelle puissance ?
- Ventilation forcée programmable.
- Les étagères :
 - métalliques.
 - Profondeur : 60 cm maximum
 - Nombre de niveaux : 3 maximum
 - Hauteur entre deux niveaux : 50 cm
 - Dernier niveau situé à hauteur de visage (1.60 m maxi).
 - Présence de bacs de rétention.
- Détecteur de présence pour l'éclairage.
- Nombre de prise électrique intérieur.
- Extincteur poudre type ABC 6 kg.
- Fourniture de la signalétique obligatoire.
- Armoire de rangement pour les EPI fixée à l'extérieur.
- Douche portative.

Ce qui fait varier le prix

- Livré monté ou en kit.
- Le niveau d'équipement.
- Les frais de livraison.

Les fournisseurs

- Axe environnement, Romilly sur Seine, 03 25 24 55 00.
- Beiser Environnement, Bouxwiller, 0825 825 488
- Trionyx, Clamart (92), 01 46 45 80 00
- Perrein, Dampierre au Temple, 03 26 66 31 20
- Horizon Sud, Montauban (82), 05 63 63 79 41
- Agrinorm, Connelles (27), 02 32 59 30 80

Les alternatives

- L'aménagement d'un bâtiment existant.
- La réhabilitation d'un caisson frigorifique ou d'un bungalow de chantier.
- Une armoire (pour le stockage de faible quantité).

L'utilisation de congélateurs comme local de stockage phytosanitaire est interdite.